CONSEIL PERMANENT DE OEA/Ser.G

 L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS CP/CAJP-3702/23 rev. 7

 7 juin 2023

 COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES Original: anglais

 ET POLITIQUES

PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION
DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES POUR LA PÉRIODE 2022-2023

**\*Modifications portant sur le calendrier des réunions\***

(Approuvés par la CAJP à sa réunion ordinaire du 2 février 2023)

**TABLE DES MATIÈRES**

[I. Établissement et membres du bureau](#_Toc125024421) 1

[II. Mandats](#_Toc125024422) 1

[III. Suivi des thèmes faisant l’objet de mandat](#_Toc125024423) 2

IV. Événements spéciaux 2

V. Rapports périodiques du Secrétariat ..4

VI. Suivi de la mise en œuvre des mandats confiés par l’Assemblée générale
à la CAJP 4

VII. Rapports annuels des organes, organismes et entités de l’Organisation 4

 Comité juridique interaméricain (CJI) 4

 Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) 4

 Cour interaméricaine des droits de l’homme 4

 Centre d’études de la justice des Amériques (CEJA) 4

VIII. Négociation des projets de résolution globale ..5

[IX. Budget pour la période 2022-2023 5](#_Toc125024426)

[X. Champ d'application](#_Toc125024427) 5

XI. Mandats issus de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale et d'autres sessions antérieures devant être examinés par la CAJP pendant la période 2022-2023 6

1. AG/RES. 2989 (LII-O/22) : RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE 6

[2. AG/RES. 2990 (LII-O/22) : DROIT INTERNATIONAL](#_Toc125024430) 7

[3. AG/RES. 2991 (LII-O/22): PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE](#_Toc125024431) 9

4. [AG/RES. 2970 (LI-O/21): PROMOTION DE LA SÉCURITÉ CONTINENTALE : UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE](#_Toc125024432) 12

XII. Calendrier des réunions de la Commission des questions juridiques et politiques pour la période 2022-2023… 13

PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES POUR LA PÉRIODE 2022-2023

(Approuvés par la CAJP à sa réunion ordinaire du 2 février 2023)

# Établissement et membres du bureau

 Lors de ses séances ordinaires du 11 novembre et du 7 décembre 2022, le Conseil permanent a constitué la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) pour la période 2022-2023 et a élu l'Ambassadeur Hugh Adsett, Représentant permanent du Canada près l’OEA, à la présidence de ladite commission, conformément aux dispositions de l’article 28 du Règlement du Conseil permanent.

Par la suite, lors de la séance ordinaire de la CAJP qui s'est tenue le 19 janvier 2023, le Ministre Gustavo Paredes, Représentant suppléant de la Colombie près l'OEA, a été élu Vice-président de la CAJP pour la période 2022-2023.

# Mandats

En vertu des articles 17 et 18 du Règlement du Conseil permanent, la CAJP exerce les attributions suivantes :

1. Étudier les sujets liés aux questions juridiques et politiques qui lui sont confiés par le Conseil permanent.
2. Examiner les rapports du Comité juridique interaméricain, de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme visés à l’article 91 *f* de la Charte. Par ailleurs, elle soumet au Conseil permanent les rapports de ces organes, assortis d’observations et de recommandations ainsi que les projets de résolution s’y rapportant.

En outre, en vertu de l’article 30 du Règlement du Conseil permanent, à sa séance ordinaire du 11 novembre 2022, le Conseil permanent a adopté la « Répartition des mandats issus de la cinquante-deuxième session ordinaire de l’assemblée générale et de sessions antérieures » ([CP/doc.5826/22 rev. 1 corr. 1](http://scm.oas.org/doc_public/french/HIST_23/CP46941f03.docx)) et a chargé la CAJP de donner suite aux mandats contenus dans les résolutions ci-après durant la période 2022-2023 :

1. AG/RES. 2970 (LI-O/21) Promotion de la sécurité continentale : Une approche multidimensionnelle (paragraphe 37)

2. AG/RES. 2989 (LII-O/22) Renforcement de la démocratie (sauf section v, paragraphe 2 du dispositif ; section vii, paragraphe 5 du dispositif ; section xi, paragraphe 8 du dispositif)

3. AG/RES. 2990 (LII-O/22) Droit international (sauf section v, paragraphe 2 du dispositif ; section vi, paragraphe 4 du dispositif)

4. AG/RES. 2991 (LII-O/22) Promotion et protection des droits de la personne (sauf section xii, paragraphe 1 du dispositif ; section xvi, paragraphe 2 du dispositif ; section xix, paragraphe 8 du dispositif ; section xxvi, paragraphe 6 du dispositif)

5. Observations et recommandations sur les rapports annuels des organes, organismes et entités de l'Organisation (Article 91 *f* de la Charte de l'Organisation des États Américains) :

1. Comité juridique interaméricain (CJI)
2. Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)
3. Cour interaméricaine des droits de l'homme
4. Centre d'études de la justice des Amériques (CEJA)

La CAJP a approuvé son plan de travail et son calendrier de réunions (CP/CAJP-3702/23 rev. 2) lors de sa réunion ordinaire du 2 février 2023.

# Suivi des thèmes faisant l’objet de mandat

Afin de faciliter le déroulement des travaux de la Commission au cours de la période 2022-2023, la présidence propose les outils de gestion suivants comme parties intégrantes du plan de travail :

* Plan de travail : Thèmes et mandats issus de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale et d'autres sessions antérieures devant être examinés par la CAJP
* Calendrier des réunions de la CAJP pour la période 2022-2023
* Proposition de méthodologie du Président pour la période 2022-2023

Le calendrier des réunions précise les thèmes qui seront abordés lors de chacune des réunions prévues. Le projet d'ordre du jour de chaque réunion est préparé par la présidence, qui tient compte des suggestions éventuelles des délégations, en cherchant toujours à utiliser au mieux les ressources et le temps disponibles.

La proposition de méthodologie du Président pour la période 2022-2023 porte principalement sur l’optimisation des ressources temporelles, humaines et financières dont dispose la Commission dans le court délai imparti jusqu’à l’Assemblée générale de 2023.

1. **Événements spéciaux**

La CAJP dispose des mandats pour organiser les événements spéciaux suivants en 2023 :[[1]](#footnote-1)/

* + 1. **Réunion extraordinaire sur la parité de genre et la représentativité géographique et de systèmes juridiques au sein de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme**
			- * **Date : 15 mars 2023 (matin)**
		2. **Onzième réunion extraordinaire de la CAJP sur les bonnes pratiques visant à assurer l’accès à la justice pour les personnes qui utilisent des services de santé mentale dans toutes les institutions officielles de défense publique de la région**
			- * **Date : 27 avril 2023**
		3. **Réunion extraordinaire pour examiner les défis particuliers auxquels la région est confrontée concernant les conséquences de l’élévation du niveau de la mer et les implications juridiques potentielles de ce phénomène, examiner les mesures mises en place par les États membres de l’Organisation pour y répondre ou pour s’y adapter**
			- * **Date : 4 mai 2023**
		4. **Réunion extraordinaire en consultation avec les États, pour réfléchir collectivement, partager des leçons tirées ainsi que des pratiques optimales en matière de droit à la liberté d’expression et de journalisme dans les Amériques**
			- * **Date : 18 mai 2023**
		5. **Réunion extraordinaire sur le pouvoir de l’inclusion et les avantages de la diversité pour dialoguer avec des experts, partager des leçons tirées ainsi que de bonnes pratiques dans le but de faire progresser les objectifs de cette résolution, en portant une attention particulière aux facettes identifiées au paragraphe 5, en coordination avec le Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité, le CIDI et la Sous-commission sur les politiques de partenariat pour le développement**
			- * **Date :** **deuxième semestre 2023 (voir la note verbale des missions permanentes du Canada et du Panama** [**CP/CAJP/INF-1014/23**](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_23/CP47277F07.docx)**)**
		6. Réunion extraordinaire pour poursuivre la discussion sur des stratégies par lesquelles l’Organisation peut poursuivre et renforcer ses activités dans le domaine de la codification et sur le développement progressif du droit privé international, ainsi que pour évaluer les propositions concrètes contenues dans le document portant la cote CP/CAJP-3667/22
			- * Date : en attente
		7. **Cours à l’intention des États membres, du personnel de l’Organisation et du grand public dans le but de promouvoir la connaissance et le respect du droit international humanitaire ainsi que des instruments régionaux connexes, y compris des mesures pour leur mise en œuvre effective**
			- * **Date : deuxième semestre de 2023**

**L'on trouvera ci-après la méthodologie pour la préparation des événements spéciaux :**

1. Les dates des événements spéciaux feront partie du calendrier des réunions de la CAJP et seront établies à l’avance par cette Commission par le biais de l’approbation du plan de travail et du calendrier des réunions mais seront revues si nécessaire.
2. Les délégations qui souhaitent proposer des projets d'ordre du jour des événements spéciaux doivent les envoyer au Secrétariat de la CAJP, et l’examen et l’approbation de ces suggestions seront réalisés par la Commission au moins 15 jours avant la date de l’événement.
	1. Les délégations sont invitées à se consulter et à solliciter le soutien du secteur technique responsable du thème de l'événement spécial.
	2. Nous vous serions reconnaissants d'inclure dans vos propositions des suggestions tant sur les points à aborder lors de chaque événement que sur les intervenants à inviter, étant entendu que la CAJP ne sera pas responsable de la couverture des frais encourus pour la participation de ces intervenants aux événements.
	3. Le Secrétariat inclura les suggestions reçues des délégations relativement aux projets d’ordre du jour, lesquels seront diffusés avant les réunions ordinaires mentionnées.
	4. À partir des projets d’ordre du jour qui seront publiés ainsi que des suggestions et observations reçues, la CAJP approuvera, en réunion ordinaire, lesdits ordres du jour et mettra en marche les préparatifs nécessaires à la réalisation des événements spéciaux.
3. L'examen des projets d’ordre du jour de chaque événement spécial sera programmé dans le cadre des réunions ordinaires de la CAJP.
4. Le Président encourage la tenue des événements spéciaux en présentiel. Cependant, compte tenu des frais de déplacement relativement élevés, la participation virtuelle sera disponible.
5. **Rapports périodiques du Secrétariat**

Dans le cadre de son mandat en cours, la CAJP devrait recevoir environ 20 rapports périodiques des départements du Secrétariat général et des autres organes de l’OEA (par exemple, l’IIN - Institut interaméricain de l’enfance et de l'adolescence).

1. **Suivi de la mise en œuvre des mandats confiés par l’Assemblée générale à la CAJP**

Se reporter à la section XI du présent plan de travail pour obtenir une liste des rapports spéciaux/thématiques et des événements spéciaux demandés par l’Assemblée générale.

1. **Rapports annuels des organes, organismes et entités de l’Organisation**
	* + 1. **Comité juridique interaméricain (CJI)**
* Présentation du rapport annuel prévu pour le 20 avril 2023
* Document : **RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ JURIDIQUE INTERAMÉRICAIN À LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE –** [CP/doc.5858/23](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CP47418E03.docx)
	+ - 1. **Commission interaméricaine des droits de l’homme**
* Présentation du rapport annuel prévu pour le 20 avril 2023
* Document : **RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINE DES DROITS DE L’HOMME À LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE –** [CP/doc.5862/23](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CP47491E03.docx)
	+ - 1. **Cour interaméricaine des droits de l’homme**
* Présentation du rapport annuel prévu pour le 30 mars 2023
* Document : **RAPPORT ANNUEL DE LA COUR INTERAMÉRICAINE DES DROITS DE L’HOMME À LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE –** [CP/doc.5851/23](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CP47362S03.docx)
	+ - 1. **Centre d’études de la justice des Amériques (CEJA)**
* Présentation du rapport annuel prévu pour le 13 avril 2023
* Document : **RAPPORT ANNUEL 2022 DU CENTRE D’ÉTUDES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES À LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE –** [CP/doc.5861/23](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CP47481E05.docx)

# VIII. Négociation des projets de résolution globale

Cette section sera ajoutée après approbation de la proposition du Président concernant la structure des projets de résolution que la CAJP élaborera en prévision de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale et la méthodologie des négociations.

# Budget pour la période 2022-2023

L'Assemblée générale, par la résolution AG/RES. 2985 (LII-O/22) « Programme-budget 2023 de l'Organisation », a approuvé l'affectation de 100 000 USD (cent mille dollars) au financement des réunions de la CAJP qui se tiendront en 2023.

# Champ d'application

Le présent plan de travail et calendrier des réunions servira de cadre général aux travaux de la CAJP pendant la période 2022-2023. Le texte de ce document n’est pas définitif et il sera possible d'y incorporer les modifications et mises à jour nécessaires à l'accomplissement des tâches assignées et à l'obtention de résultats complets et optimaux.

 La présidence se félicite des suggestions des États membres et, par avance, du soutien des délégations dans l'accomplissement des responsabilités confiées par l'Assemblée générale et le Conseil permanent à la CAJP.

Ambassadeur Hugh Adsett

Représentant permanent du Canada près l'OEA

Président de la Commission des questions juridiques et politiques

# Mandats issus de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale et de sessions antérieures devant être examinés par la Commission des questions juridiques et politiques pendant la période 2022-2023

1. AG/RES. 2989 (LII-O/22) : RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE

1. Renforcement du cadastre et du registre foncier dans les Amériques
2. D’encourager instamment la participation des institutions de cadastre et de registre foncier des États membres à la formulation d'initiatives qui répondent aux objectifs énoncés dans la présente résolution à travers l'échange de données d'expériences qui renforcent la gestion du cadastre et du registre foncier face à la transformation numérique et à la période suivant la pandémie de COVID-19 en vue de la reprise économique et sociale au moyen de l’exploitation de systèmes, de bases de données et de modèles technologiques conventionnels et, en particulier, les modèles émergents; en chargeant le Département pour l’efficacité dans la gestion publique de réaliser l'enquête bisannuelle sur le cadastre et le registre foncier et de faire rapport sur les résultats de celle-ci à la Commission des questions juridiques et politiques. **Note : Rapport thématique/spécial**
3. Coopération technique et missions d’observation des élections

3. De charger le Département de la coopération électorale et de l’observation des élections (DECO) d’informer de façon informelle les États membres, avant la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale, au sujet de l’état de la mise à jour du « Manuel des missions d'observation des élections de l'Organisation des États Américains », en tenant compte des normes internationales reconnues en la matière ainsi que de la précieuse expérience et des bonnes pratiques des autorités électorales des États membres, en leur communiquant les résultats de ce processus afin que ces derniers formulent leurs recommandations et leurs suggestions aux fins d’examen par le DECO. **Note : Rapport thématique/spécial**

1. Suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption et du Programme interaméricain de coopération pour la lutte contre la corruption
2. Gouvernement ouvert, numérique, inclusif et transparent
3. Réunion des ministres de la justice des Amériques
4. Programme interaméricain des facilitateurs judiciaires
5. Suivi de la Charte démocratique interaméricaine
6. De charger le Conseil permanent de promouvoir, dans le cadre d’une large consultation avec les États membres pour la recommandation de panélistes, de tenir une séance extraordinaire portant sur la mise en œuvre de toutes les facettes de la Charte démocratique interaméricaine et les défis auxquels elle est confrontée, et de faire rapport à l’Assemblée générale, à l’occasion de sa cinquante-troisième session ordinaire, sur les résultats de cette séance.
7. Protection du consommateur dans les Amériques

1. De demander au Réseau de santé et de sécurité du consommateur (RSSC) de l'OEA d’élaborer un rapport sur les mesures adoptées pour protéger la santé et la sécurité des consommateurs au cours de la période 2021-2022. **Note : Rapport thématique/spécial**

1. Promotion de la participation parlementaire interaméricaine
2. De charger le Conseil permanent, agissant par l’intermédiaire de la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) et de la Commission sur la gestion des Sommets interaméricains et la participation de la société civile aux activités de l'OEA (CISC), de promouvoir la tenue d'une séance extraordinaire, par l’intermédiaire de ParlAmericas et d’autres organisations parlementaires régionales, pour qu’ils fassent part aux États membres de bonnes pratiques et de recommandations, au moyen d’une approche spéciale selon la perspective du genre, afin d’améliorer le dialogue parlementaire à l’échelle interaméricaine, dont les résultats seront présentés à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-troisième session ordinaire. **Note : événement spécial**
3. Renforcement et innovation de la gestion publique efficace dans les Amériques
4. Approfondir la relation entre la gouvernance démocratique et inclusive et le développement durable
5. De charger le Conseil permanent de promouvoir, en consultant largement les États membres pour la recommandation de panélistes, la tenue d'une séance extraordinaire axée sur l'importance d'approfondir la relation entre la gouvernance démocratique et inclusive et le développement durable, en mettant particulièrement l'accent sur les questions identifiées dans les engagements relatifs à la démocratie et au développement durable du Neuvième Sommet des Amériques, et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa cinquante-troisième session ordinaire, sur les résultats de cette séance.

## AG/RES. 2990 (LII-O/22) : DROIT INTERNATIONAL

1. Programme interaméricain de développement du droit international
2. D'exprimer sa reconnaissance au Département du droit international pour les efforts qu'il déploie en matière de promotion et de diffusion du droit international et interaméricain, de lui demander de poursuivre la mise en œuvre des actions contenues dans le Programme interaméricain de développement du droit international et de faire rapport à ce sujet tous les deux ans à la CAJP ; de féliciter le Conseil permanent pour les résultats obtenus au cours de la séance extraordinaire du 20 juillet 2022 à l’occasion de la célébration du 25e anniversaire de ce programme, et de le charger de tenir des séances similaires tous les deux ans afin que les États membres continuent de disposer d’un espace d’échange portant sur les activités qu’ils souhaitent mener à titre prioritaire dans le contexte de ce programme. **Note : événement spécial – étant donné qu’il s’agit d’une activité bisannuelle, la dernière s’étant déroulée en 2022, il faudrait prévoir la prochaine pour 2024.**
3. Droit international privé
4. De demander à la CAJP de tenir une nouvelle réunion extraordinaire pour continuer de discuter des stratégies permettant à l'Organisation de poursuivre ses activités dans le domaine de la codification et du développement progressif du droit international privé et de renforcer ces activités, et pour évaluer les propositions concrètes contenues dans le document [CP/CAJP-3667/22](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3667&lang=e) élaboré par le Département du droit international et celles que les États membres choisissent de présenter. **Note : événement spécial**
5. Comité juridique interaméricain
6. Droit international dans le cyberespace
7. Utilisation du droit international pour renforcer l’OEA
8. De demander au Conseil permanent de tenir une séance extraordinaire pour promouvoir l'échange de données d’expériences entre les États membres au sujet des principes du droit international sur lesquels repose le système interaméricain.
9. Cadre juridique international des entreprises d’armement et de munitions
10. De demander au Conseil permanent de tenir une séance extraordinaire pour encourager l'échange de données d’expériences sur la promotion et la protection des droits de la personne et le rôle des entreprises d’armement dans ce domaine.
11. Droit de la mer
12. L’élévation du niveau de la mer au regard du droit international
13. De charger la Commission des questions juridiques et politiques de tenir, avant la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale, une réunion extraordinaire pour examiner les défis particuliers auxquels la région est confrontée au regard des effets de l'élévation du niveau de la mer et de ses implications juridiques, au cours de laquelle les mesures de réponse ou d'adaptation mises en œuvre par les États membres de l'Organisation seront examinées, et de charger le Département du droit international d'élaborer ensuite un rapport sur ses principaux résultats, aux fins de présentation au Comité juridique interaméricain. **Note : événement spécial**
14. Conservation et utilisation durable des océans
15. Promotion et respect du droit international humanitaire
16. D’exprimer sa satisfaction quant à la coopération entre l’OEA et le CICR dans le domaine de la promotion du respect du droit international humanitaire et des principes qui le régissent, d’inviter instamment le Secrétariat général à continuer de raffermir cette coopération, et de charger le Conseil permanent de tenir une séance extraordinaire au cours du premier semestre de 2023 qui sera consacrée aux questions d’actualité en matière de droit international humanitaire entre autres, l’applicabilité desdites règles à la question des nouvelles technologies de guerre comme les armes autonomes létales et les cyberopérations, les armes explosives dans les zones à forte densité de population et la protection de l’environnement naturel durant les conflits armés. **Note : Les délégations du Mexique et du Costa Rica demanderont que ce mandat soit confié au Conseil permanent.**
17. De demander au Secrétariat général d’organiser un cours par le truchement du Département du droit international, en coordination avec le CICR et dans le cadre de la CAJP, lequel s’adressera aux États membres, aux fonctionnaires de l’Organisation et au grand public afin de promouvoir la connaissance et le respect du droit international humanitaire et des instruments régionaux connexes, y compris les mesures nécessaires à leur application effective. **Note : événement spécial**
18. AG/RES. 2991 (LII-O/22) : PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS
DE LA PERSONNE
19. Élimination de l’apatridie dans les Amériques
20. Femmes et hommes défenseurs de la personne
21. Droits de l’enfant et de l’adolescent
22. Santé mentale et privation de liberté. Le travail de la défense publique officielle autonome
23. De demander au Conseil permanent de charger la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) d’inclure dans son plan de travail avant la cinquante-troisième session ordinaire de l’Assemblée générale le thème suivant de cette résolution, dans le but de promouvoir le partage de données d’expériences et de bonnes pratiques : « Santé mentale et privation de la liberté. Le travail de la défense publique officielle autonome ». Tenue d’une onzième réunion extraordinaire de la CAJP sur les bonnes pratiques destinées à garantir l’accès à la justice des personnes qui utilisent des services de santé mentale réalisé par chaque institution de défense publique officielle de la région au cours du premier trimestre de 2023, avec la présence des États membres et de leurs institutions publiques officielles d’aide juridique respectives, de membres de l’Association interaméricaine des bureaux de défense publique (AIDEF), d’experts du monde universitaire et de la société civile, y compris des organisations qui militent en faveur des droits des femmes], de même que des organisations internationales. L’assistance des membres de l’Association interaméricaine de bureaux de défenseurs publics (AIDEF) sera garantie par cette organisation. **Note : événement spécial**
24. Principes relatifs aux entretiens efficaces dans le cadre d’enquêtes et de collecte d’informations ou « Principes de Méndez »
25. Liberté d’expression et journalisme dans les Amériques
26. De demander à la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) de tenir, dans la limite des ressources existantes, une « Réunion extraordinaire pour réfléchir collectivement, partager les leçons apprises et échanger de bonnes pratiques en matière de droit à la liberté d’expression et de journalisme dans les Amériques », et de présenter les résultats de cette réunion au Conseil permanent avant la cinquante-troisième session ordinaire de l’Assemblée générale. **Note : événement spécial**
27. Le pouvoir de l’inclusion et les avantages de la diversité
28. De demander à la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) d’organiser, dans les limites des ressources existantes et en coordination avec le Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité, le SEDI et la Commission sur les politiques de partenariat pour le développement, une réunion extraordinaire qui permettra aux États membres de tenir des dialogues avec des experts ainsi que des échanges sur les leçons apprises et les bonnes pratiques en vue d’atteindre les objectifs de la présente résolution, en accordant une attention particulière aux aspects énoncés au paragraphe 5, et de demander à la CAJP de présenter les résultats de cette réunion au Conseil permanent avant la cinquante-troisième session ordinaire de l’Assemblée générale. **Note : événement spécial**
29. Renforcement du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Protocole de San Salvador
30. Protection des demandeurs de la reconnaissance du statut de réfugié et des réfugiés dans les Amériques
31. Droits humains des personnes âgées
32. Programme d’action de la Décennie des Amériques pour les droits et la dignité des personnes handicapées 2016-2026 (PAD) et soutien au Comité pour l’élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées
33. Promotion de la Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d’intolérance et de la lutte contre toutes les formes de discrimination
34. De demander au Conseil permanent d’organiser, avec les ressources disponibles, une réunion de suivi visant à recueillir les apports des États membres pour lutter contre l’intolérance et la discrimination dans la région.
35. Protection des droits de la personne face à la pandémie de COVID-19 et à de futures urgences dues à des épidémies ou des pandémies
36. Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones et du Plan d’action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2022-2026)
37. Enregistrement universel de l’état civil et droit à l’identité
38. Droits de la personne et environnement
39. De charger le Conseil permanent d’inscrire à l’ordre du jour de l’une de ses séances ordinaires la question de l’accès à l’information, de la participation publique et de l’accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, à laquelle la Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH), son Bureau du Rapporteur spécial sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux ainsi que le Groupe de travail chargé d’examiner les rapports nationaux évoqués dans le Protocole de San Salvador devraient être invités pour y présenter un rapport sur l’état de cette question en Amérique latine et dans les Caraïbes.
40. Renforcement du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará (MESECVI)
41. Renforcement de la Commission interaméricaine des femmes en vue de la promotion de l’égalité et de la parité entre les genres ainsi que des droits des femmes
42. Droits de la personne et prévention de la discrimination et de la violence contre les personnes LGBTI
43. De charger le Conseil permanent d’organiser, avec les ressources existantes et en coordination avec le Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité et avec la société civile, une séance extraordinaire consacrée au thème « Droits de la personne et prévention de la discrimination et de la violence contre les personnes LGBTI dans les Amériques », en accordant une attention particulière à l’accès au marché du travail dans le contexte de la crise économique résultant de la pandémie de COVID-19 et d’autres facteurs, de même que du processus de relance.
44. De demander à la CIDH de présenter, en fonction des ressources qui lui sont disponibles, un rapport de suivi concernant le rapport « Violence contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes dans les Amériques », de novembre 2015 et, en collaboration avec d’autres organismes et entités tels que l’Organisation panaméricaine de la Santé, de lui demander également de faire rapport sur la discrimination médicale et les pratiques médicales dégradantes, notamment en ce qui concerne les personnes intersexes, ainsi que de faire rapport sur la pratique des dénommées « thérapies de conversion » dans la région. **Note : rapport thématique/spécial (date de présentation du rapport à confirmer)**
45. Promotion et protection des droits de la personne en ligne

9. De demander au Rapporteur spécial pour la liberté d’expression de la Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) d’élaborer, dans la limite des ressources existantes et en tenant compte des contributions des multiples parties prenantes et titulaires de droits, tels que les États, le secteur privé, le milieu universitaire, la société civile et la communauté technique, un rapport interaméricain sur les normes internationales, les difficultés et meilleures pratiques en matière d’accessibilité et d’inclusion numérique, qui comprend un volet sur les compétences civiques numériques et la modération des contenus en ligne, afin de garantir et de promouvoir l’accès, l’utilisation et l’appropriation libres et égaux de l’Internet et des nouvelles technologies de l’information et des communications par tous, conformément aux obligations et normes. **Note : rapport thématique/spécial**

1. Situation des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques et racisme
2. Observations et recommandations relatives aux rapports annuels 2021 de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme
3. Les personnes portées disparues et la prise en charge des besoins de leurs proches
4. Les droits humains et les personnes vivant avec une maladie rare ainsi que leur famille

1. Renforcer la protection et la promotion du droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance
2. De demander à la Commission interaméricaine des droits de l’homme de présenter au Conseil permanent son étude sur le droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance, une fois qu’il sera achevé. **Note : rapport thématique/spécial (date de présentation du rapport à confirmer)**
3. Parité de genre et représentation géographique et des différents régimes juridiques au sein de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme
4. De charger la CAJP de continuer d’approfondir son travail dans ce domaine, y compris dans son programme de travail 2022-2023, au moyen de la réalisation d’une réunion de suivi au cours de laquelle les États membres, des experts et la société civile, y compris les organisations de femmes, pourront échanger des bonnes pratiques en matière de nomination et de sélection de candidats aux organes du système interaméricain des droits de la personne, y compris par des informations sur les procédures et les politiques existant à l’échelle nationale ainsi que les bonnes pratiques d’autres organismes des droits de la personne, en vue de mettre au point un rapport assorti de recommandations pour promouvoir la parité entre les genres, la non-discrimination et l’équilibre entre les différentes régions et différents régimes juridiques du continent américain au sein de la CIDH et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme, lequel sera présenté à l’Assemblée générale pendant sa cinquante-troisième session ordinaire, et de demander à la Commission interaméricaine des femmes d’élaborer, sur la base de cette réunion, et après avoir recueilli toutes les opinions et toutes les contributions, un rapport assorti de recommandations devant être présenté à l’Assemblée générale pendant sa cinquante-troisième session ordinaire, qui inclura des informations sur les procédures, les politiques nationales ainsi que les bonnes pratiques existantes. **Note : événement spécial**
5. AG/RES. 2970 (LI-O/21) : PROMOTION DE LA SÉCURITÉ CONTINENTALE : UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE

f. Améliorer la coordination pour le renforcement de la sécurité publique dans les Amériques

37. De demander au Conseil permanent d’envisager la convocation d’une réunion mixte de la MISPA et de la REMJA, en tenant compte de l’importance d’aborder conjointement diverses questions relevant des deux processus, et de demander à la CSH et à la Commission des questions juridiques et politiques d’identifier des sujets éventuels à l’ordre du jour de cette réunion mixte. **(Note : à préciser)**

# Calendrier des réunions de la Commission des questions juridiques et politiques pour la période 2022-2023

|  |
| --- |
| **JANVIER 2023** |
| **Numéro et date de la réunion** | **Sujets à examiner lors des réunions** |
| 1. **Jeudi**

19 janvier 202314 h 30 – 17 h 30 | 1. Allocution de l’Ambassadeur Hugh Adsett, Représentant permanent du Canada près l’OEA et Président de la CAJP, pour lancer les activités
2. Élection de la vice-présidence de la CAJP
3. Présentation par le Président de la proposition de méthodologie pendant sa présidence
4. Examen du projet de plan de travail et de calendrier des réunions de la CAJP pour la période 2022-2023
 |
| **FÉVRIER 2023** |
| 1. **Jeudi**

2 février 202314 h 30 – 17 h 30 | 1. Examen et approbation de la proposition de méthodologie du Président dans le cadre de sa présidence
2. Examen et approbation du projet de plan de travail et de calendrier des réunions de la CAJP pour la période 2022-2023
3. Présentation des projets d'ordre du jour pour les événements spéciaux de la CAJP (à confirmer)
 |
| **MARS 2023** |
| 1. **Mercredi**

15 mars 202310 h 00 – 13 h 00 | Réunion extraordinaire sur la parité de genre et la représentativité géographique et de systèmes juridiques au sein de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme |
| 1. **Mercredi**

15 mars 202314 h 30 – 17 h 30 | Examen et adoption de la méthodologie proposée par la présidence pour son mandatExamen et adoption de l’ordre du jour de la onzième réunion extraordinaire de la CAJP sur les bonnes pratiques visant à assurer l’accès à la justice pour les personnes qui utilisent des services de santé mentale dans toutes les institutions officielles de défense publique de la régionPrésentation des rapports périodiques par le Secrétariata. « Protection des demandeurs d’asile et des réfugiés dans les Amériques » / Cadre intégral régional pour la protection et les solutions (MIRPS)b. Renforcement de la gouvernance : transparence, responsabilité et participation citoyenne. Demande des missions permanentes du Canada et de la Colombie à examiner le sujet en commençant par une présentation du Département pour l’efficacité dans la gestion publique |
| 1. **Jeudi**

23 mars 202314 h 30 – 17 h 30 | 1. Mise au point sur le modèle pour les nouveaux mandats et les critères d’utilisation approuvé par le Conseil permanent au moyen de la résolution AG/RES. 2971 (LI-O/21)
2. Examen du document [CP/CAJP-3715/23](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_23/CP47352F07.docx): Séance extraordinaire du Conseil permanent sur les « Meilleures pratiques et recommandations pour le renforcement du dialogue parlementaire interaméricain »
3. Examen du document [CP/CAJP-3716/23](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_23/CP47353F09.docx):   Séance extraordinaire du Conseil permanent sur « La mise en œuvre de tous les aspects de la Charte démocratique interaméricaine et ses défis »
4. Examen du document [CP/CAJP-3713/23](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_23/CP47328F08.docx): Projet de résolution : Renouvellement des résolutions et mandats confiés à la Commission des questions juridiques et politiques et non mis en œuvre au cours de la période 2022-2023

  |
| 1. **Jeudi**

30 mars 202314 h 30 – 17 h 30 | 1. Présentation du rapport annuel de la Cour interaméricaine des droits de l'homme à la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale
* Document : [CP/doc.5851/23](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CP47362S03.docx)
1. Examen du document [CP/CAJP-3715/23](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CP47352E03.docx): Séance extraordinaire du Conseil permanent sur les « Meilleures pratiques et recommandations pour le renforcement du dialogue parlementaire interaméricain »
2. Examen du document [CP/CAJP-3716/23](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_23/CP47353F09.docx):   Séance extraordinaire du Conseil permanent sur « La mise en œuvre de tous les aspects de la Charte démocratique interaméricaine et ses défis »
 |
| **AVRIL 2023** |
| 1. **Jeudi**

13 avril 202314 h 30 – 17 h 30 |  1. Présentation du rapport annuel du Centre d’études de la justice des Amériques à la cinquante-troisième session ordinaire de l’Assemblée générale – [CP/doc. 5861/23](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CP47481E05.docx)1. Débats de suivi sur l’approche observée pour les résolutions de l'Assemblée générale de l’année prochaine qui sont du ressort de la CAJP
 |
| 1. **Jeudi**
2. avril 2023

14 h 30 – 17 h 30 | 1. Présentation du rapport annuel de la CIDH à la cinquante-troisième session ordinaire de l’Assemblée générale* Document : [CP/doc.5862/23](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CP47491E03.docx)

2. Présentation du rapport annuel du Comité juridique interaméricain (CJI) à la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée généraleDocument : [CP/doc.5858/23](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_23/CP47418E03.docx)3. Approbation du modèle et de la méthodologie proposés pour les négociations des projets de résolution globale de la CAJP en prévision de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale  |
| 1. **Jeudi**

27 avril 202314 h 30 – 17 h 30 | Onzième réunion extraordinaire de la CAJP sur les bonnes pratiques visant à assurer l’accès à la justice pour les personnes qui utilisent des services de santé mentale dans toutes les institutions officielles de défense publique de la région  |
| 1. **Jeudi**

**27 avril 2023****14 h 30 – 17 h 30** | Approbation du modèle et de la méthodologie proposés pour les négociations des projets de résolution globale de la CAJP en prévision de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale  |
| **MAI 2023** |
| 1. **Jeudi**

4 mai 202314 h 30 – 17 h 30 | Réunion extraordinaire pour examiner les défis particuliers auxquels la région est confrontée concernant les conséquences de l’élévation du niveau de la mer et les implications juridiques potentielles de ce phénomène, examiner les mesures mises en place par les États membres de l’Organisation pour y répondre ou pour s’y adapter  |
| 1. **Jeudi**

11 mai 202314 h 30 – 17 h 30 | 1. Présentation du rapport sur l'état d'avancement de la mise à jour du « Manuel des missions d'observation des élections de l'OEA » AG/RES. 2989 (LII-O/22) : RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE, section ii. Coopération technique et missions d’observation des élections
2. Présentation du rapport « Lignes directrices pour la protection du consommateur dans le domaine de la sécurité des produits qui contribuent à la détection précoce des produits dangereux à la consommation ou de ceux présentant un risque imprévu dans le contexte post-pandémie », élaboré par le Réseau de santé et de sécurité du consommateur (RSSC). AG/RES. 2989 (LII-O/22) : RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE, section viii. Protection du consommateur dans les Amériques
3. Aperçu de la situation des droits des personnes LGBTI dans la région : intervention par vidéo de Roberta Clarke, Rapporteuse pour les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes de la Commission interaméricaine des droits de l'homme
4. Présentation du rapport sur la résolution AG/RES. 2989 (LII-O/22) : RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE, section i. Renforcement du cadastre et du registre foncier dans les Amériques (dans le contexte de la transformation numérique)
5. Rapport de la première Réunion interaméricaine sur la mise en œuvre de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (DADIN), tenue à La Antigua Guatemala (République du Guatemala) du 20 au 22 mars 2023
 |
| 1. **Jeudi**

18 mai 202314 h 30 – 17 h 00 | * + - 1. Réunion extraordinaire en consultation avec les États pour réfléchir ensemble, partager les enseignements tirés et échanger les meilleures pratiques sur le droit à la liberté d’expression et le journalisme dans les Amériques
 |
| 1. **Jeudi**

18 mai 202317 h 00 – 17 h 30 | Présentation par Pedro Vaca Villarreal, Rapporteur spécial pour la liberté d'expression, de la version préliminaire du « Rapport sur l'inclusion, la propriété numérique et la gouvernance du contenu » élaboré pour donner suite à la résolution AG/RES. 2991 (LII-O/22), concernant la promotion et la protection des droits de la personne en ligne, qui a chargé le Bureau de préparer un rapport interaméricain sur les normes internationales, les défis et les meilleures pratiques en matière d'accessibilité et d'inclusion numérique, qui comprend une composante d'alphabétisation pour les compétences civiques numériques et la modération du contenu en ligne |
| 1. **Jeudi**

**Réunion ordinaire virtuelle**25 mai 2023**14 h 30 – 15 h 30** | Examen du rapport préliminaire de la Commission interaméricaine des femmes (CIM) pour donner suite aux mandats énoncés dans la résolution AG/RES. 2991 (LII-O/22), « Promotion et protection des droits de la personne », section xxvi., « Parité de genre et représentativité géographique et des différents régimes juridiques au sein de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme » - [CP/CAJP-3736/23](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_23/CP47835S03.docx) * Exposé de Mme Alejandra Mora Mora, Secrétaire exécutive de la CIM
 |
| 1. **Jeudi**

**Réunion informelle virtuelle****25 mai 2023****15 h 30 – 17 h 30** | Négociations sur les projets de résolution destinés à l'Assemblée générale |
| 1. **Vendredi**

**Réunion informelle virtuelle****26 mai 2023****10 h 00 – 13 h 00** | Négociations sur les projets de résolution destinés à l'Assemblée générale |
| **JUIN 2023** |
| 1. **Jeudi**

1er juin 202314 h 30 – 17 h 30 | Négociations sur les projets de résolution destinés à l'Assemblée générale |
| 1. **Vendredi**

2 juin 202310 h 00 – 13 h 00et14 h 30 – 17 h 30 | Négociations sur les projets de résolution destinés à l'Assemblée générale |
| 1. **Mardi**

**Réunion informelle**6 juin 202314 h 30 – 17 h 30 | Négociations sur les projets de résolution destinés à l'Assemblée générale |
| 1. **Jeudi**

8 juin 202314 h 30 – 17 h 30 | Négociations sur les projets de résolution destinés à l'Assemblée générale |
| 1. **Vendredi**

9 juin 202310 h 00 – 13 h 00et14 h 30 – 17 h 30 | Négociations sur les projets de résolution destinés à l'Assemblée générale |



CP47984F04

1. . Liste par ordre chronologique [↑](#footnote-ref-1)